

III - FINANCES - BUDGETS

III.3 - ANIMATION DU SITE NATURA 2000 « LA GARONNE » EN NOUVELLE-AQUITAINE 2017 - DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

DÉLIBÉRATION N° 25-09-591

Le lundi 15 septembre 2025 à 10h00, le Comité Syndical de l'Établissement public Garonne, Gascogne et affluents pyrénéens, convoqué par courriel le 18 juillet 2025, s'est réuni en visioconférence.

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE

Est nommé comme secrétaire de séance M. Paul VO VAN

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE		
					Pour	Contre	Abstention
REGION OCCITANIE (4X3)							
Jean-Louis CAZAUBON	OUI				3		
Patrice GARRIGUES	OUI				3		
Yann HÉLARY	OUI				3		
Mélanie TISNÉ-VERSAILLES	NON			OUI	0		
REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X3)							
Marie-Laure CUVELIER	NON			OUI	0		
Delphine EYCHENNE	OUI				3		
Annick COUSIN	NON			OUI	0		
Henri SABAROT	NON	OUI	Mme EYCHENNE		3		
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x2)							
Jean-Michel FABRE	OUI				2		
Thierry SUAUD	NON	OUI	M. GILLÉ		2		
DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2x2)							
Alain BELLOC	NON	OUI	Mme COUTURIER		2		
Emmanuel CROS	NON			OUI	0		
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x2)							
Philippe BOUSQUIER	NON			OUI	0		
Paul VO VAN	OUI				2		
DEPARTEMENT DE GIRONDE (2x2)							
Martine COUTURIER	OUI				2		
Hervé GILLÉ	OUI				2		
DEPARTEMENT DE L'ARIEGE (2X2)							
Jean-Paul FERRÉ	NON	OUI	M. FABRE		2		
Jérôme BLASQUEZ	NON			OUI	0		
DEPARTEMENT DU GERS (2X2)							
Dominique GONELLA	OUI				2		
Céline SALLES	OUI				2		
DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES (2X2)							
Bernard VERDIER	OUI				2		
Maryse BEYRIE	OUI				2		
Totaux					37	0	0

Membres en exercice	22	Suffrages exprimés	37
Membres présents	12	Vote pour	37
Membres représentés	4	Vote contre	0
Membres absents excusés	6	Majorité absolue	19,5
Nombre de votants	16		
Appréciation du quorum	12		

DÉLIBÉRATION N° 25-09-591

VU le programme d'animation du DOCOB du site Natura 2000 « La Garonne » au titre de 2017 mis en œuvre par l'Etablissement Public Garonne, Gascogne et affluents pyrénéens (anciennement SMEAG),

CONSIDÉRANT que certaines dépenses peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de la Région Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 21 147 €,

VU le rapport du président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

SOLLICITE une subvention de la part de la Région Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 21 147 € au titre de l'animation du site Natura 2000 « La Garonne » en Nouvelle-Aquitaine en 2017,

AUTORISE le Président de l'EP Garonne, Gascogne et affluents pyrénéens à signer tout document s'y rapportant.

Fait à TOULOUSE, le 15 septembre 2025
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,



Le Président,
Jean-Michel FABRE

